

ment signalant la participation de ces compagnies armées aux processions (1).

2. — Leur caractère actuel.

Le caractère de ces marches a quelque peu changé depuis leur origine ; elles ne sont plus envisagées actuellement que comme une source de profits pour le commerce local et il est presque de règle que les « compagnies » ne se rendent plus dans les villages étrangers qu'à charge de réciprocité.

Ce changement est tellement vrai que catholiques, libéraux et socialistes, athées comme croyants, participent indifféremment à ces... parties de plaisir. Aussi, M^{gr} Heylen, évêque de Namur, a-t-il décidé de supprimer ces « marches » par voie d'extinction ; elles sont encore tolérées là où elles ont toujours existé, mais il ne permet plus d'en créer de nouvelles ou de rétablir celles qui ont cessé, ne fût-ce qu'une année.

C'est ainsi qu'au point de vue religieux, les marches de Fraire, Yves-Gomezée, Pry, Vitrival, Chastrès, etc., sont supprimées. Je dis « au point de vue religieux », car les habitants ne l'entendent pas de cette oreille là : leurs parents et leurs grands-parents ont toujours « marché », disent-ils, et ils prétendent continuer à le faire également. D'où conflit, dans plusieurs localités, entre le curé et ses paroissiens.

A Chastrès, notamment, où il y avait eu interruption pendant 6 à 7 ans, les habitants décidèrent de se remettre à « marcher » cette année (1908). Ils en informèrent donc M. le Curé ; celui-ci, conformément aux instructions reçues de son évêque, leur répondit

(1) LAHAYE, *loc. cit.*, p. CXXI, rapporte qu'il a rencontré dans le *Compte communal de 1545-1546* et dans celui de 1595-1596 de Walcourt, la mention d'« une assez large allocation pour la grande procession du tour Notre-Dame. » La commune faisait remettre en état les ponts jetés sur les ruisseaux que devait traverser le pieux cortège, elle engageait les musiciens et fournissait la poudre pour les compagnies militaires qui faisaient escorte à la statue miraculeuse ; elle leur offrait même des rafraîchissements. »

D'un autre côté, le *compte de l'église de Pont-de-Loup pour l'an 1659* comprend le poste ci-après : « Item donné à Nicolas Debry pour avoir achaptez de la pouldre le jour de la procession come par ordonnance de monsieur le pasteur 40 patars. » (Cité par OLIVIER GILLES, *La dime et autres droits ecclésiastiques dans l'ancien bailliage de Châtetet*, dans *Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. II, 1868, p. 269.)

Enfin, d'après les archives de la ville de Fosses, la marche de S^t Feuillen avait déjà lieu en 1569. (CH. KAIRIS, *Notice historique sur la ville de Fosses*, Liège, 1858, p. 67).

qu'il ne pouvait les accompagner. Ils ne se tinrent pas pour battus et le 15 août, jour traditionnel, ils se mirent en route suivis des femmes et enfants récitant leur chapelet. Comme jadis, on s'est arrêté aux chapelles où les décharges ordinaires eurent lieu. Bref, aucun changement, à part l'absence de la statue de S^t-Roch et du curé. Mais pour la prochaine sortie, si ce dernier ne veut pas céder, les habitants sont décidés à acheter un saint de leurs deniers. Voilà où les choses en sont !

Comme je viens de le dire, les « marches » ont complètement perdu leur caractère religieux et on peut prévoir que dans un avenir plus ou moins prochain, les abus seront devenus tellement grands que le clergé, pour ne pas jouer un rôle ridicule, devra forcément s'abstenir, malgré les velléités de résistance des habitants. Alors ce sera la fin à brève échéance.



Un groupe de sapeurs. (1)

Si les « marches » se modernisent, les formalités qui président au recrutement des officiers ont gardé leur caractère archaïque : la chaîne traditionnelle n'est pas brisée. A part Gerpinnes (2) et

(1) Ce cliché et les deux suivants ont été faits d'après des photographies que je dois à l'obligeance de M. Eug. SCAILLET.

(2) Voyez *Wallonia*, t. II (1894) pp. 138 et ss.

Fosses, où les aspirants officiers, en guise d'engagement, brisent à leurs pieds un verre qu'ils ont au préalable vidé d'un trait, presque partout ailleurs — et c'est le cas pour Walcourt — les places sont mises aux enchères et adjugées aux plus offrants. L'argent reçu à cette occasion sert à payer les boissons et autres dépenses faites en commun. A Anderlues, les officiers étaient nommés par la voie du vote et restaient en fonctions jusqu'au moment où ils démissionnaient.

Dans certaines localités — Lanefte, par exemple — où la politique joue souvent un grand rôle, l'acharnement est toujours très grand entre les compétiteurs. C'est ainsi que ceux qui « marchent officiers », selon l'expression consacrée, payent souvent jusque 40 fr. leur place, sans compter les frais de location de la tenue, qui peuvent être évalués de 15 à 20 francs. A cela, il faut encore ajouter qu'ils sont quasi forcés de payer à boire aux hommes qui se mettent sous leurs ordres. Comme on le voit, le plaisir de parader quelques heures est assez coûteux.

En règle générale, les « marcheurs » revêtent de vieilles défroques militaires qu'ils prennent en location. Les costumes de zouaves, grenadiers, sapeurs, voltigeurs ont leurs préférences. Parfois, ils adoptent des tenues fantaisistes ou sacrifient à l'actualité. Jadis, dans certaines communes, notamment à Gourdinnes, on se contentait d'avoir, comme tenue, un pantalon blanc et un sarrau, mais actuellement cette coutume est partout abandonnée. A Anderlues, les marcheurs se faisaient confectionner un costume militaire qui leur appartenait et leur servait jusqu'à usure.

Pour plus de fidélité avec l'ancien cérémonial militaire, les tambours qui précèdent les compagnies sont presque partout accompagnés de fifres (1).

Ces milices, qui n'ont rien de belliqueux, bien que la poudre se fasse entendre de temps en temps, sont composées de gens de tout âge parmi lesquels on remarque parfois, à côté de vieillards décrépits, des bambins de cinq ou six ans, déjà costumés. On voit encore entre leurs mains des armes à peu près contemporaines de l'invention de la poudre ; elles passent de père en fils et servent ainsi à plusieurs générations. En 1813 ou 1815, des troupes de

(1) C'est par erreur que M^{lle} CORALY PIRMEZ dans *Histoires et Légendes* (cité par KAISIN dans les *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, t. X, 1895, p. 220) dit, en parlant du fifre, « qu'on ne l'entend plus qu'à la procession de sainte Rolande. »

passage à Silenriex, abandonnèrent un canon dans cette localité. Pendant plusieurs années, les habitants vinrent à la procession de Walcourt avec cet engin qui servait lors des décharges traditionnelles. Un beau jour, le canon éclata et cette coutume prit fin.

Généralement, le dimanche précédant la « marche », les compagnies font une sortie d'essai en vue de s'habituer aux commandements et aux mouvements d'ensemble, car chacun des « marcheurs » a à cœur de bien tenir sa partie et d'exécuter savamment les commandements prononcés par les officiers.

Certaines « compagnies » — c'est le cas pour Daussois — prennent leur rôle au sérieux, et se font nourrir par les habitants sur présentation de billets de logement délivrés par les officiers.

Sauf à Thuin où le clergé n'en veut plus voir, partout ailleurs



Procession S^{te}-Rolende à Gerpines.
La chasse est portée par les pèlerins.

chaque « compagnie » est accompagnée d'une vivandière délurée et court vêtue. Cette place est, identiquement aux autres, mise aux enchères et donnée à la plus offrante (1). D'ordinaire, les

(1) Cette année (1908) à Lanefte, elle a été adjugée à 35 francs.

postulantes ne font pas défaut, car le profit à retirer de la situation ne manque pas d'être sensible. En effet, durant la « marche », la cantinière se garde bien de rendre la monnaie de la pièce qu'on lui donne en échange de la goutte de genièvre ou d'eau-de-vie, et elle réalise ainsi de plantureux bénéfices.

Dans certaines localités, notamment à Fosses, une décoration spéciale est remise aux plus vieux « marcheurs ».

Jadis, à Gourdinnes, le lendemain de la procession, les « marcheurs » formaient plusieurs bandes et tiraillaient les unes contre



Procession S^{te}-Rolende à Gerpines.

Comme ci-contre on voit la chasse portée par les pèlerins.

les autres de façon à simuler une petite guerre. Sous la pétarade, des soldats tombaient et étaient transportés sur des fusils, en guise de brancards, dans les cabarets voisins où on les pansait. En présence des dégâts commis et des récoltes foulées par nos guerroyeurs, cette coutume a été supprimée il y a environ 10 ans.

3. — Les principales « marches ».

Les principales « marches » qui existent encore sont celles de *Walcourt*, *Jumet-Heigne* ⁽¹⁾, *Gerpines* ⁽²⁾, *Fosses* (Saint-Feuil-

⁽¹⁾ Voyez *Wallonia* t. III (1895) p. 101 ss.

⁽²⁾ *Ibid.* t. II (1894), p. 138 ss.

len, ne sort plus que tous les 7 ans, le 457^e anniversaire de cette « marche » a eu lieu le 29 septembre 1907), *Laneffe* ⁽¹⁾, *Thuin* (d'origine assez récente — 1866 —, a lieu le 3^e dimanche de mai en l'honneur de St-Roch), *Ham-sur-Heure* (St-Roch, le dimanche suivant le 16 août; date de 1638). Il convient d'ajouter les « marches » moins importantes de *Thy-le-Château* (St-Pierre, 29 juin), *Morialmé* (idem), *Biesmerée* (idem), *Villers-deux-Eglises* (idem), *Florennes* (idem), *Gourdinnes* (St-Walhère, 23 juin), *Silenrieux* (Ste-Anne, 26 juillet), etc. Ces dernières ne doivent pas leur origine à la commémoration d'un événement quelconque, elles ont été créées uniquement dans un but commercial. Notons aussi que certaines localités forment une compagnie d'une façon intermittente pour participer à la « marche » d'un village voisin et non pour escorter leur propre procession. ⁽²⁾

Mais revenons à la « marche » de *Walcourt*. Actuellement, le nombre de « compagnies » qui y prennent part, dépasse rarement 3 ou 4, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Un vieillard me racontait qu'en 1859 ou 1860, il en avait compté 17; il est vrai qu'à cette époque tous les cabaretiers de *Walcourt* — et Dieu sait s'ils ont toujours été nombreux ! — devaient « marcher » ou mettre un remplaçant qu'ils nourrissaient et payaient de leurs deniers (2 frs 50 pour la journée). On a, mais sans succès, tenté de remettre cette coutume en vigueur en 1906.

Avant la sortie de la procession, les « majors » commandant les différentes compagnies, se rendent à l'hôtel de ville où ils reçoivent une médaille commémorative et une certaine somme d'argent.

A *Walcourt*, c'est toujours la milice de *Daussois* qui prend la tête parce que de tout temps, elle a assisté régulièrement à la procession. On rappelle qu'en 1815, au moment de l'invasion qui s'est terminée à Waterloo, la « compagnie » de *Daussois*, malgré la déroute qui régnait, a envoyé pour la représenter, un caporal et quatre hommes en sarrau et porteurs d'un bâton en guise de fusil. Ce fut, cette année là, la seule escorte de la procession. C'est ce qui a donné naissance au dicton qui est encore en vogue de nos jours : « Quatre pelés et un tondu comme les gens de *Daussois*. »

⁽¹⁾ *Wallonia*, t. XIII (1905), pp. 225 ss.

⁽²⁾ C'est ce qui a lieu à *Marbaix*, *Lobbes*, *Berzée*, *Cour-sur-Heure*, etc. etc.

Mais le privilège d'ouvrir la marche était, paraît-il, envié par d'autres villages, surtout par Yves-Gomezée dont les habitants, de dépit, chantaient ironiquement le couplet ci-dessous lorsque les premiers passaient devant leur compagnie.

Nos es- tons les ceûs d'Daus- seûs Quate pê-
lès et yin ton- du En mon- tant à Djerlim-
pont A- vou nos guêtes et nos blancs pan- ta- lons (1).

Nos estons les ceûs d'Dausseus

Quate pêlès et yin tondu

En montant a Dgèrlimpont

Avou nos guêtes et nos blancs pantalons (2)

Ce couplet est encore répété de nos jours, seulement le premier vers est devenu

Nos stons les malos (3) d'Dausseus.

4. — Les airs des marches.

Le jour du pèlerinage, de grand matin, tambours et fifres font le tour de la localité en jouant « le réveil ». C'est une invite à tous les « marcheurs » de se préparer.

Quand la procession de Walcourt sort de l'église, la compagnie de Daussois exécute la « grande marche » notée ci-après. Sur tout

(1) Air noté par M. Louis Patron, de Daussois.

(2) « Nous sommes ceux de Daussois — Quatre pelés et un tondu — En montant à Gerlimpont (hameau de Walcourt) — Avec nos guêtres et nos blancs pantalons. »

(3) Nom donné aux habitants de Daussois. Quelle est l'étymologie de ce mot ? Il paraît que, jadis, la principauté de Daussois était considérée comme « terre franche ». Les criminels qui pouvaient s'y réfugier étaient à l'abri de toute répression. On les appelait « hommes de mal » d'où le mot « malo ». J'ajouterai qu'en wallon, *malo* = *bourdon* (gros insecte de la famille des abeilles).

le parcours du pèlerinage, cette marche alterne avec une autre qui est publiée à la suite. On entend également d'autres airs qui ont déjà paru dans *Wallonia* (t. II, 1894, p. 140 à 142).

Les airs qui vont suivre ont été notés par M. Victor BERTAUX, de Thy-le-Château, que je tiens à remercier pour sa parfaite obligeance.

M. BERTAUX avait également noté la partie de tambours. Comme elle ne présente rien d'original, ni d'archaïque, il n'a pas paru nécessaire de la publier ; elle se sous-entend parfaitement et tout musicien la devinera à lire la mélodie pour fifre (1).

Le Réveil

FIFRE

D. C.

Grande Marche

FIFRE §

(1) Ces airs ont été autrefois notés et soumis à un illustre musicologue qui n'a pas hésité à les rapporter aux marches qu'exécutaient les anciennes bandes wallonnes. (Communication de M. L. BAYET).

1^{re} fois 2^e fois

1^{re} fois 2^e fois

1^{re} fois 2^e fois

1^{re} fois

2^e fois

1^{re} fois 2^e fois

1^{re} fois

2^e fois

Deuxième Marche

FIFRE

2^e fois

1^{re} fois 2^e fois

(à suivre.)

JULES VANDEREUSE.





Intermédiaire wallon

Questions

Guardia Walonia. — On désire quelques renseignements ou l'indication de sources de renseignements au sujet d'une garde wallonne, dite *Guardia Walonia*, qui aurait existé sous Charles-Quint ou son successeur, ou sous les deux. Cette garde aurait-elle commis en Espagne des déprédations analogues à celles des soudards espagnols ici ? S'agit-il bien de Wallons originaires de nos provinces ? O. H.

Le coq gaulois. — On tend à adopter le coq « gaulois » comme emblème wallon. Le *Reveil wallon*, nos des 19-12-07 et 2-1-08 préconisait la création d'un drapeau wallon avec un coq rouge ou doré. La couverture de la *Revue française* (de Bruxelles) porte un coq rouge, et l'on vient de fonder à Liège un nouveau journal *Li coq wallon*.

Le coq fut-il jamais l'emblème des gaulois ? Arille CARLIER.

Aubette, mot français. — Le joli mot *aubette* (voir ci-dessus p. 138) me paraît avoir tous les droits du monde d'être considéré comme français. Le *Dictionnaire général de la langue française* de HATZFELD ne l'a pas accueilli ; mais LITTRÉ lui donnait asile dans son *Supplément* avec le sens qu'il a chez nous : « petite loge en bois ou en maçonnerie », d'après le *Journal officiel* du 22 sept. 1872. Dans le corps même du *Littre*, l'aubète ou aubette est le « bureau où les officiers d'une garnison vont à l'ordre ». Dans la *Grande encyclopédie*, je trouve : « Aubète (Fortif.) sorte de corps de garde existant autrefois dans les places fortes et servant de bureau aux officiers ou sous-officiers chargés d'organiser le service intérieur de la place (gardes, rondes, patrouilles, etc.). »

L'étymologie ne pourrait-elle être cherchée dans *aboeter* « guetter, épier », qui figure dans le Roman de Renart (Bartsch, 287, 5) ? Du sens de « guetter » on aurait passé à ceux de « lieu où se tient le guetteur », « corps de garde », et enfin « petite loge ». Cela me paraît assez logique ; mais je ne suis pas grand clerc en étymologie. Albert MOCKEL.

Procès de sorcellerie. — Des écrivains ont publié ou analysé des procès de sorcellerie dans des recueils historiques ou littéraires assez nombreux. Ne pourrait-on compter sur nos lecteurs pour en dresser une liste ? La bibliographie de la question serait très utile aux érudits.

E. MATTHIEU.

Cent moins un. — A Liège et à Verviers, suivant une croyance populaire fermement ancrée, il n'est pas permis de posséder plus de 99 maisons. A Liège, la même croyance fait exception *po les maïsses des pauvres*, pour les Visiteurs des Pauvres, inspecteurs volontaires attachés à l'administration de la Bienfaisance publique ; ceux-ci auraient la faculté de posséder un nombre illimité d'habitations.

Cette croyance existe-t-elle ailleurs ? Y a-t-il d'autres croyances relatives au total de cent moins un ? Ch. SEMERTIER.

Au jeu de balle. — Le journal *La Sennette*, organe officiel de « l'Association matrimoniale » d'Ecaussin-Lalaing, qui, chaque année, organise le fameux Goûter offert par les Jeunes filles de ce village aux célibataires des Deux-Mondes, — *la Sennette* publie, dans son n° du 15 mai dernier (2^e pag., 3^e colonne), l'annonce des concours de jeu de balle de la région.

Nous y voyons qu'à Malon-Fontaine, chez Charlotte Doctot, il y a 60 fr. à gagner : 1^{er} prix, 30 fr ; 2^e prix, 20 fr ; 3^e prix, 10 fr. ET 4 BELLES FILLES POUR SURPRISES.

L'enjeu est de 35 centimes. C'est pour rien !

Qu'est-ce que cela peut bien signifier, au jeu de balle, des « belles filles comme surprises » ? J'entends bien qu'il s'agit de surprises réservées aux gagnants en sus des prix en argent. Chez Odon Michet, il y aura aussi 4 surprises et l'on invite les amateurs à s'inscrire de suite. S'agit-il aussi de « belles filles » ? FURET.

Réponses

Recluseries (XVI, 368). — Une recluse vivait à Mons en 1270 ; le recueil des *Chartes du chapitre de Sainte Waudru*, édité par M. L. DEVILLERS, contient un acte de fondation, faite par Héloïse de Landrechies, « povre encluse de Cantimpret delés Mons », le 10 juin 1270, avec le consentement du chapitre de Sainte Waudru, d'un chapelain à l'église paroissiale du Béguinage. Ce Cantimpret était un quartier de Mons, séparé par la Trouille du reste de la ville ; une paroisse y avait été érigée.

— Un acte du 22 novembre 1275, émané de maître Bernard, chanoine de Soignies, rappelle une rente donnée par *Heluidis recluse quondam*. (*Chartes de Sainte Waudru*, t. I, pp. 317 et 341).

— Dans les *Souvenirs historiques inédits sur la ville de Hal*, publiés dans le t. VII des *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, p. 87, M. MATTHIEU rappelle une aumône faite par la comtesse de Hainaut en 1375 à « la recluse de Hal. »

— Une épitaphe gravée sur cuivre, conservée en l'église de Belœil, rappelle une donation faite par sire Jean Du Moulin, prêtre, chanoine de Condé, au profit de l'église, pauvres, recluse et maître d'école de cette commune. (*Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVI, p. 633).

E. MATTHIEU.

Les poésies wallonnes de M. Henri Simon (XVI; XVII, 23). — J'avais réuni quelques notes complémentaires sur cette intéressante bibliographie, mais leur publication devient inutile : les amis de M. Henri Simon — parmi lesquels nous avons l'honneur d'être — se proposent de réunir ses proses et poésies éparses. Les amateurs de littérature wallonne apprendront avec plaisir ce projet, qui aura pour effet de doter le florilège wallon d'un prestigieux bouquet.

O. C.

« **Wallonie** » (XVI; XVII, 23, 65). Dans les communications reçues sur cette question, le souvenir précieux de la revue *la Wallonie*, a été évoqué. Nous avons posé à M. Albert MOCKEL, qui fut l'âme de cette publication durant toute la durée de celle-ci, la question de savoir comment il fut amené à lui donner ce titre et à orthographier le mot « Wallonie » comme il l'est encore communément aujourd'hui.

M. Albert MOCKEL a bien voulu nous répondre ce qui suit :

« A cette époque le mot « Wallonie » était si peu usité même à Liège, que plusieurs personnes nous demandèrent ce qu'il signifiait. On ne connaissait pas d'autre expression que « le pays wallon ».

» En reprenant (février 1886) au cercle universitaire « l'Élan » sa revue *l'Élan littéraire*, j'avais résolu d'en changer le titre. Mais le petit recueil aurait pu s'appeler « la Terre wallonne » ou « la Revue wallonne » aussi bien que *la Wallonie*. Un confrère né à Huy et fixé à Bruxelles, notre ami Charles DE TOMBEUR, connaissait par Hector CHAINAYE mes projets ; il les appuya d'un conseil dans sa revue *la Basoche* (mars 1886) : « Soyez nos Félibres, s'écriait *la Basoche*, et WALLONNIE avant tout ! »

» Cette note me décida, et l'on peut dire par conséquent que le mot « Wallonie » doit surtout à Charles DE TOMBEUR sa diffusion actuelle. Ma part de responsabilité se limite à l'orthographe. Le mot étant inusité, je crus pouvoir l'alléger d'une *n* : *Wallonie*, cela paraissait plus logique que *Wallonnie* ; c'était surtout plus élégant et cela seul, au fond, importait dans une revue d'art.

» Il y eut à ce sujet, (pendant une promenade en canot, à Kinkempois !!) un conciliabule solennel entre le fondateur du nouveau périodique et les deux camarades qui avaient accepté de participer à la direction de celui-ci : MM. Gustave RAHLENBECK et Maurice SIVILLE. Grave discussion, car enfin un auteur précédent (son nom m'échappe, après vingt-trois ans...) écrivait « Wallonnie » avec deux *n* ; Charles DE TOMBEUR aussi... Mais d'autre part il n'y a qu'une *n* dans *Céphonie* et *Laponie*, comme dans *félonie* et *colonie*, et l'argument analogique nous mit enfin d'accord.

» Plus tard, le *Journal de Liège* reprit à son tour le mot oublié, mais en l'écrivant avec deux *nn*. Cependant, *Caprice-Revue* et *Floral* à Liège, puis *le Réveil* à Gand, ayant adopté notre orthographe, elle eut cours désormais dans la presse quotidienne, et l'usage finit par la consacrer.

Albert MOCKEL.

Coutumes pascales (ci-dessus p. 129). — La coutume que signale M. Albin BODY comme existant à Spa, et qui consiste à faire bénir du buis à l'église le dimanche des Rameaux, existe également à Roclenge et en général dans tous les villages de la vallée du Geer. C'est à la messe basse seulement que le prêtre bénit les branches de buis ; celles-ci sont apportées par tous les fidèles, jeunes et vieux. Les buis bénis sont conservés précieusement dans les maisons où on les attache aux bénitiers, aux christs, etc., pour préserver des mauvais sorts. Les jeunes gens en portent à leurs chapeaux ce dimanche et les filles au corsage ; toutefois cette façon de porter le buis tend à disparaître. On attache aussi le buis bénit dans les jardins à la plus haute *pièce de fèves* « rame des fèves », pour préserver ces plantes de la grêle, de la gelée, des intempéries, des insectes nuisibles et des oiseaux pillards.

A Roclenge et aux environs, on porte également à l'église des pots, des vases, etc., remplis d'eau claire que l'on fait bénir. Cette eau bénite sert à remplir les bénitiers et est donnée aux bêtes qu'elle préserve des maladies.

— Il existe à Roclenge une autre coutume pascale encore. Le dernier jour du Carême, c.-à-d. le samedi avant Pâques, les enfants se promènent par les rues en traînant de vieux seaux, de vieilles marmites ou de vieux chaudrons, sur lesquels ils frappent avec des bâtons pour faire le plus de bruit possible, ; et ils chantent à tue-tête :

Quarème qu'è foû :

Kakons les oûs.

Pétons les as :

Carème qu'è va.

C'sérèt d'main Pâques !

Carème est fini :

Choquons les œufs.

Pelons les aulx

Carème s'en va.

Ce sera demain Pâques !

Nous serions curieux de savoir si cette coutume se retrouve également ailleurs.

Frans OLYFF.



Le Salon quatriennal

Liège a eu son Exposition Universelle, qui fut un succès moral et financier. Mais elle n'a pas le Salon national des beaux-arts. Il y a quatre ans, elle déployait les merveilles du monde entier dans les arts et le génie industriel ou commercial. Mais Gand, qui n'a point risqué cette épreuve, donne tous les trois ans l'hospitalité aux peintres belges et à quelques artistes étrangers. Une fois de plus, il semble admis que qui peut le plus, ne peut le moins. Protecteur attitré des arts, le gouvernement organise chaque année soit dans la capitale, soit dans l'une des villes flamandes d'Anvers ou de Gand, un Salon national de peinture et de sculpture. Hier, il refusait à Liège son appui pour la même œuvre ; aujourd'hui, il temporise, il hésite, il promet sa bienveillance pour l'heure où il examinera la question, abrité dans le silence du cabinet contre d'intempestives sollicitations. Lesquelles ?

De quoi s'agit-il, en fin de compte, pour les Wallons ? — Ne disons point pour les Liégeois qui ne sont pas seuls en cause ; nous songeons aux artistes de la grande race wallonne depuis Tournai jusqu'aux derniers villages que la Meuse endort de ses chansons ; leur sensibilité déliée et musicale s'émeut des mêmes cris, des mêmes lignes ; elle aspire à se manifester, à traduire avec plus de charme la grâce de nos vallons, avec plus de force les profils noirs de nos usines.

Devant ce but, le problème qui s'impose n'est pas de savoir si l'art wallon égale l'art flamand, s'il est riche et ancien. Non. La question est beaucoup plus simple — et moins irritante pour certaines personnalités : elle se réduit à savoir si des salons nationaux organisés chez nous par le gouvernement ne favoriseraient pas la culture des arts en Flandre et en Wallonie.

En Flandre : le pis-aller serait que les maîtres flamands vendissent quelques tableaux de plus dans nos provinces ; y trouveraient-ils un mal si grand ? On nous permettra de ne pas le supposer : Puissent-ils ne plus nous accuser de leur vouloir du mal en les invitant nombreux, dans nos murs !

En Wallonie : que de grandes expositions développent l'amour du beau, chez les amateurs, la chose va de soi. Mécènes de nos arts, pourrait-on en un style monté dire à nos ministres : Voulez-vous qu'il s'achète beaucoup de toiles et de marbres à Liège, Verviers, Namur, Mons et Charleroi ? Faites-nous en voir ; suscitez les petits mécènes...

Voulez-vous qu'il se forme des artistes en Wallonie ? Déployez sous leurs yeux les inventions des grands peintres, des grands sculpteurs contemporains. Facilitez leur initiation. Vous verrez ce que donnera la race.

Il suffit de croire que le Wallon est susceptible d'être artiste pour favoriser l'éclosion de son talent. Il n'est pas nécessaire d'établir que notre terre a ses artistes. Que le germe existe, et l'obligation naît de le cultiver...

Et pourtant ! l'art meusien, à toutes les époques, fut fin et spirituel, parlant à l'âme. De ROGIER DELE PASTURE à CÉSAR FRANCK et CONSTANTIN MEUNIER, c'est la religion du cœur et de l'esprit qu'il poétise, planant bien au-dessus du plaisir sensuel.

A cette heure, deux salons, rendez-vous lumineux d'artistes, honorent la ville de Liège : le Salon de la Femme, celui de l'Association pour l'Encouragement des Beaux-Arts, formant un ensemble dont serait fière la capitale. Ils sont dus à des initiatives personnelles. A la visite du second, M. le baron DESCAMPS DAVID, Ministre des Sciences et des Arts, a promis de réfléchir un jour avec bienveillance à la requête que le président de l'Association, M. VAN HOEGAERDEN lui exposa : admettre Liège dans le cycle des expositions officielles.

Il nous reste à souhaiter que cette bienveillance soit active et durable. Le Ministre est venu ; il a fait le premier pas.

F. Mallieux.

GENS DE CHEZ NOUS.

La femme de Jean Calvin. — A l'occasion de la célébration du 4^e centenaire de Jean Calvin, en juillet prochain, la Société d'Histoire du protestantisme belge, sur l'initiative, croyons-nous, de son secrétaire, M. Arnold Rey, pasteur à Liège, vient de prendre l'initiative d'une souscription en vue d'offrir à la Ville de Liège une copie du portrait de la femme du célèbre réformateur. Les frais de cette reproduction s'élèveraient à 600 fr. Les souscriptions sont reçues chez M. Rey, 55, rue des Champs, à Liège.

Peu de personnes savent que la femme de Calvin, Idelette de Bure, était originaire de Liège. Son portrait a été identifié au musée de Douai. Les renseignements ci-après sont empruntés à une notice de M. WEISS dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire protestantisme français*, mai-juin 1907.

Le portrait du musée de Douai est un panneau à l'huile du XVI^e siècle, mesurant 0^m27 de long sur 0^m34 de haut. Il représente une grande jeune femme aux traits purs et réguliers, au front développé, aux yeux saillants, au nez allongé, un type d'ardennaise de bonne race. Les cheveux sont châtain, les yeux gris brun, le teint peu coloré. La toilette est celle d'une femme de la bonne bourgeoisie ou de la noblesse. Le vêtement est en velours noir brodé de boutons dorés, la coiffure, un demi-cercle en argent retenant le voile noir. Elle porte une collerette, un collier de perles en argent réunies par des ornements dorés, une chaîne de taille dorée, des manchettes de soie blanche recouvertes de gaze retenues au poignet par des bracelets d'or. Il est peu probable qu'Idelette ait porté à Genève une parure aussi soignée, à moins que ce fût dans des circonstances exceptionnelles.

On sait les difficultés que soulèvent les questions d'authenticité concernant ces anciens portraits. Toutefois M. WEISS ne voit pas de raisons essentielles de douter de celui-ci. Il est identifié par deux inscriptions du temps, de couleur jaunâtre, écrites de la même main. La première, très peu apparente, se trouve sur le portrait même, en haut, à droite du spectateur. L'autre se trouve au dos. Elles portent toutes deux les mots : « femme de Jan Caluein ».

La famille de Bure quitta Liège pour cause d'hérésie. En 1533, un Lambert de Bure fut banni à perpétuité avec six autres bourgeois et ses biens confisqués. On suppose qu'Idelette était sa fille. Le texte de cette condamnation, mentionnée par CHAPEAUVIL'É, a été relevé dans les registres des échevins par feu l'archiviste SCHOONBROODT.

Peu auparavant, en 1531, avait eu lieu la mutinerie des Rivageois, révolte à la foi économique et religieuse, qui fut suivie de nombreuses exécutions et de proscriptions. Parmi les proscrits figure un certain Jean Stordeur ou de Stordeur, qui fut le premier mari d'Idelette de Bure. Les Stordeur habitaient les hauteurs de Fragnée et possédaient quelque fortune, comme il appert du testament de Stordeur père, qui existe encore. Jean Stordeur était un anabaptiste convaincu.

Il se rendit dans les centres de la Réforme pour y défendre les idées de sa secte. Il vint jusqu'à Genève d'où, après de vives discussions, il fut banni avec ses partisans en 1537. C'étaient principalement des Liégeois. Il faut citer avec lui l'imprimeur Bomecomenus. Comme on retrouve celui-ci quelques mois après à Strasbourg, il faut croire que Stordeur s'y installa dès lors. Quoi qu'il en soit, en 1539, Calvin, banni lui aussi à son tour de Genève, y retrouva Stordeur, et d'après COLLADON, le « ramena à la foi » ainsi que d'autres anabaptistes. Puis Jean Stordeur étant

« décédé de peste à Strasbourg, quelque temps après il print sa vefve à femme, nommée Odilette ou bien Idelette de Bure, femme grave et honneste, et avec elle a toujours vescu paisiblement. »

Elle mourut dix ans après. Huit jours après sa mort, le 7 avril 1549, Calvin écrit à son ami Viret que « malgré ses efforts et ceux de ses amis il ne parvient ni à contenir sa douleur ni à se consoler. » — « S'il avait fallu, dit-il, elle aurait affronté avec moi, non seulement l'exil et le dénuement, mais même la mort. » Théodore DE BÈZE l'appelle « lectissima femina. » FAREL dit qu'elle était belle, « adde etiam formosa. »

Quelques lignes de VIRET lui rendent hommage. Comme elle était allée à Lausanne assister la femme de Viret dans ses couches, celui-ci écrit le 29 juin 1548 à Calvin : « Je te suis éternellement reconnaissant de ce que tu nous as prêté notre très chère sœur ta femme, et à elle de ce qu'elle n'a pas dédaigné de venir. Son arrivée nous a été en effet on ne peut plus agréable et d'une grande douceur, surtout pour ma femme à laquelle sa présence a rendu un grand service. Dieu le lui rende. Elle n'a pas été reçue par nous comme elle le méritait, car nous avons usé d'elle sans façon. »

« Ou je me trompe fort, dit WEISS, ou l'on voit apparaître à travers ces divers témoignages contemporains une personne affinée, distinguée, moralement et socialement supérieure. »

Il est désirable que l'on rappelle à la population liégeoise, cette concitoyenne un peu oubliée qui a été mêlée de si près à la vie d'un des plus grands réformateurs.

LETTRES FRANÇAISES.

HUBERT STIERNET : *Contes à la Nichée*. Bruxelles, J. Lebègue et C^{ie}, éditeurs, 1909. — Un vol. in-8^o (23 × 15), 173 p. Dessins de Georges Lebacq.

M. HUBERT STIERNET, à qui les enfants devaient déjà les jolies *Histoires du Chat, du Coq et du Trombone*, vient de leur dédier un nouveau volume de contes. Les écrivains wallons possèdent, on le sait, une prédilection marquée pour ce genre littéraire. La bonne vieille femme, avec son mouchoir à petites fleurettes et son châle à franges, qui, sur la carte postale de *Wallonia*, raconte des fables à ses enfants, est un peu notre grand-mère à tous. Mais c'est M. STIERNET, je crois, qui a le plus hérité d'elle. Nul, mieux que lui, ne sait accorder sa voix pour la mettre à portée de son petit auditoire. Il possède à un degré supérieur le don de l'amuser et de le charmer. Et il y arrive sans avoir besoin de recourir au monde merveilleux, grotesque ou terrible des fées, des revenants, des loups-garous ou des sorcières. Ce n'est pas à l'imagination de l'enfant qu'il s'adresse, mais à son cœur et à sa raison. Il révèle en quelque sorte l'enfant à lui-même en lui dévoilant les beautés, le charme

et la grâce touchante du milieu dans lequel il vit. Les *Contes à la Nichée* sont en effet des histoires vécues. L'auteur les a tirées de ses propres souvenirs. Le foyer est là, avec le village et ses bonnes gens. Et comme tous les foyers et tous les villages se ressemblent fort, ces souvenirs sont aussi un peu les nôtres. Derrière nous tous, il y a aussi quelque concurrent pour un mâc cocagne auquel nous nous sommes intéressés et dont nous avons suivi la grimpe avec des yeux fixes et un cœur palpitant ; un oiseau apprivoisé qui nous a divertis par ses tours, ses gestes, ses manies et ses caprices ; un paysan dupé dont nous ayons ri ; une incursion dans un grenier ou un vieux moulin, qui nous a longtemps fait rêver ; un hâbleur confondu dont nous nous sommes moqués ; un acte d'abnégation ou d'héroïsme accompli avec la simplicité touchante que les humbles apportent souvent dans les circonstances les plus graves de leur vie. M. STIERNET a souligné discrètement la morale de quelques-unes de ces histoires ; ailleurs, il s'est contenté de laisser parler les faits, les jugeant suffisamment éloquents pour être compris, sans le concours d'aucun commentaire, par ses petits lecteurs.

Un livre de ce genre, publié au moment où notre pays vient de s'annexer une colonie, n'eût pas répondu complètement à son but, si le Congo n'y avait pas été mentionné. Il y est représenté par Djouma, un jeune nègre ramené en Belgique par un officier et qui, après avoir effrayé les enfants du village wallon où il est installé, finit par se faire aimer d'eux en leur dévoilant petit à petit sa bonne âme rudimentaire.

Comme on le voit, les *Contes à la Nichée* ne sont pas seulement des histoires spirituelles, gaies, tendres ou mélancoliques, ils ont encore un but éducateur. Que ce mot d'éducateur, toutefois, n'effraie personne. Il n'y a ici ni férule, ni mine grise, ni prêcheur morose. La morale est légère et souriante. Comme nous l'avons dit, elle se cache le plus souvent sous les faits et ne s'exprime qu'indirectement. Les *Contes à la Nichée* sont, avant tout, de belles histoires qui se déroulent, avec une harmonieuse simplicité, en un style alerte et vif, où l'on reconnaît la main expérimentée de l'excellent auteur des *Contes au Perron* et des *Histoires hantées*. Ils émanent d'ailleurs de la même source et, comme ces derniers, nous montrent toute une série de types hesbignons, étudiés avec sympathie et croqués avec une finesse et une verve exquises.

Le livre a été illustré avec beaucoup d'art, de sentiment et de goût par un jeune artiste wallon M. GEORGES LEBACQ.

Hubert Krains.

HISTOIRE

Les Communes namuroises. — Nos lecteurs ne nous garderont pas rancune d'avoir tant tardé pour leur parler de la nouvelle revue namuroise, dirigée par MM. Roland et Lahaye. Mais il fallait attendre la fin du premier volume ; et même nous avons... réfléchi jusqu'à ce que le second soit presque terminé.

En 1905, les deux érudits, à cette époque encore à Namur tous deux, conçurent le projet de doter la province de Namur d'une histoire des communes qui la composent, à l'instar de la collection entreprise pour la Flandre orientale par De Potter et Broeckaert, pour le Brabant par Tarlier et Wauters, et par Tandel pour le Luxembourg. Ils voulurent « combler cette lacune, en créant un périodique qui contiendra exclusivement des travaux, aussi complets que possible, sur le passé de nos villages et de nos paroisses ».

La valeur des deux directeurs de la Revue nouvelle devait être une garantie de celle des travaux qui y seraient admis. Depuis 1905, trois communes ont été étudiées suivant un plan identique et avec une méthode et une conscience dignes de tous les éloges. Nous n'analyserons pour le moment que les monographies comprises dans le premier volume.

— CLAUSSET et MAUCLET. *Auvelais et Arsimont*. Namur, A. Servais et fils, 284 pp. in-8°, 1905-1906.

L'histoire de cette importante commune de la basse Sambre comprend dix chapitres : après une introduction, consacrée à l'énumération des sources manuscrites, la topographie, hameaux et lieux-dits ; l'étymologie et l'origine d'Auvelais ; les seigneuries d'Auvelais-le-Comté et du Voisin ; les cours de Justice ; les communautés ; l'agriculture et l'industrie ; les mœurs et coutumes. Trois appendices contiennent : la liste des mayeurs d'Auvelais, celles des religieux et prêtres originaires d'Auvelais, et une charte de 1219 relative aux droits d'avoué d'Arnoul de Morialmé.

Une table des noms de personnes et des noms de lieux termine ce travail.

La documentation archivistique et imprimée des auteurs est très complète : les archives de l'État à Namur, celles de l'évêché, de la paroisse, le chartrier des comtes de Namur aux archives du Royaume ; les publications intéressant la province et plus spécialement leur commune ; les auteurs les ont lues avec soin et s'en sont servi avec habileté.

D'après l'étymologie proposée par M. Roland, Auvelais devrait son nom à une pommeraie ou un verger situé sur la rive droite de la Sambre, et pourrait revendiquer une origine gauloise ou tout au moins gallo-romaine. Ce qui vient corroborer ce dernier point, ce sont les découvertes de sépultures romaines, trouvées sur le territoire de cette commune.

Mais la première mention d'Auvelais dans les documents manuscrits date du commencement du XII^e siècle ; en 1113, la moitié d'Auvelais appartenait à Arnoul de Morialmé. L'autre moitié appartient à différents personnages ; l'un de ceux-ci légua sa part à l'abbaye de Floreffe. A la fin du XII^e siècle apparaît la maison noble dite d'Auvelais, qui s'éteignit de bonne heure.

Nous n'entrerons pas dans l'énumération de tous les détails relatifs aux divisions du territoire d'Auvelais, au point de vue de leurs propriétaires. Au XIII^e siècle, Auvelais est un fief relevant du comté de Namur, tandis que Voisin, son hameau, appartient à la principauté de Liège : cette situation dura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Les auteurs étudient